

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/14-01/21

Date : 17 octobre 2022

**DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
VI**

**Composée comme suit : Mme la juge Miatta Maria Samba, juge présidente
Mme. la juge María del Socorro Flores Liera
M. le juge Sergio Gerardo Ugalde Godínez**

**SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE II
AFFAIRE
*LE PROCUREUR c. MAHAMAT SAID ABDEL KANI***

Public

Avec une annexe confidentielle

**Notification de la divulgation de pièces par la Défense de Mahamat Said Abdel
Kani le 17 octobre 2022.**

Origine : Équipe de Défense de Mahamat Said Abdel Kani

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Karim A. A. Khan QC, Procureur
M. Mame Mandiaye Niang
Mme Holo Makwaia

Le conseil de la Défense de Mahamat

Said Abdel Kani
Mme Jennifer Naouri
M. Dov Jacobs

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Sarah Pellet
M. Tars van Litsenborgh

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. Par la présente, la Défense de Mahamat Said Abdel Kani notifie à la Chambre de première instance VI de la divulgation au Bureau du Procureur et au BCPV le 17 octobre 2022, d'un Trial Rule 78 Package 013 contenant 1 élément.
2. Cet élément est listé à l'Annexe confidentielle.



Jennifer Naouri

Conseil Principal de Mahamat Said Abdel Kani

Fait le 17 octobre 2022 à La Haye, Pays-Bas.